



Le 5 juin 2020

JO n° 137 du 5 juin 2020 :

Ministère de la Culture :

Pas de texte

Autres autorités :

[Arrêté du 4 juin 2020](#) fixant la liste des établissements mentionnés au 4° de l'article 35 du décret n° 2020-663 du 31 mai 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire (autorisation d'accueil des stagiaires et des élèves dans des établissements, dont : École nationale d'administration, École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, Institut national du patrimoine et Instituts régionaux d'administration)

[Arrêté du 27 mai 2020](#) portant ouverture de crédits d'attributions de produits (pour la culture : Création)

[Arrêté du 29 mai 2020](#) portant adaptation des épreuves de certains concours ouverts au titre de l'année 2020 pour le recrutement dans le premier grade des corps de secrétaires administratifs des administrations de l'État et de certains corps analogues en raison de la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19

JOUE du 5 juin 2020 (L176, L177 - C186, C186A, C187, C188, C189) :

[Conclusions du Conseil](#) sur la gestion des risques en matière de patrimoine culturel

[Autorisation des aides d'État](#) dans le cadre des dispositions des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne - Cas à l'égard desquels la Commission ne soulève pas d'objections(dont : SA.55836 (2019/N), dont « arts, spectacles et activités récréatives » ; SA.57132 (2020/N) , dont « arts, spectacles et activités récréatives » ; SA.57342 (2020/N), « activités créatives, artistiques et de spectacle »)

Communiqués de presse de l'Union européenne : RAS

Autres infos :

Discours/Communiqués :

Économie - [StopCovid : le kit de communication](#) (déjà signalé dans le JURI-INFO du 3 juin 2020 mais le lien avait été supprimé du site peu de temps après)

Périodiques en ligne :

ANCT - [Veille & Territoires n° 267](#) : Bulletin du 4 juin 2020

ANCT - [La lettre d'info de l'Agence n° 15](#) : 4 juin 2020

Modernisation - [L'actu de la transformation publique](#) : Concentré du 4 juin 2020

Éducation nationale - [Bulletin officiel n° 23 du 4 juin 2020](#), dont:

[Note de service du 3 juin 2020](#) (NOR : MENE2013579N) relative aux modalités de l'examen du certificat d'aptitude professionnelle, du brevet d'études professionnelles, du baccalauréat professionnel, du brevet professionnel, du brevet des métiers d'art et de la mention complémentaire pour la session 2020 dans le contexte de l'épidémie de Covid-19